



Palais de Justice
d'Avèsmes-sur-Helpe



L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif, créé le 31 août 2001, sous tutelle du ministère de la Justice. Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage de plein exercice ou par mandat, et conclure et gérer des contrats de partenariats.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Agence participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie : direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire et de la jeunesse et direction de l'administration générale et de l'équipement.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d'ingénieurs et d'architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d'acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Elle met ainsi en œuvre des concours de maîtrise d'œuvre, des marchés de conception réalisation et des procédures innovantes comme les contrats de partenariat public-privé.



Palais de Justice d'Avesnes-sur-Helpe

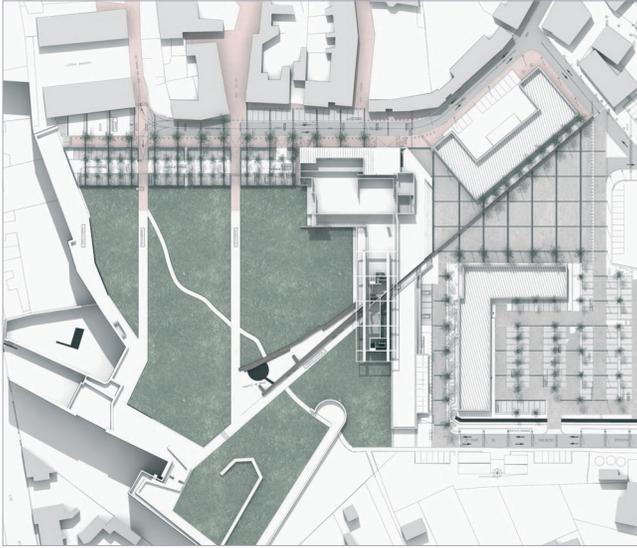
Un Palais tant attendu

**Un terrain
exceptionnel situé
au cœur du centre
historique de la
ville : le plateau
Chémerault.**

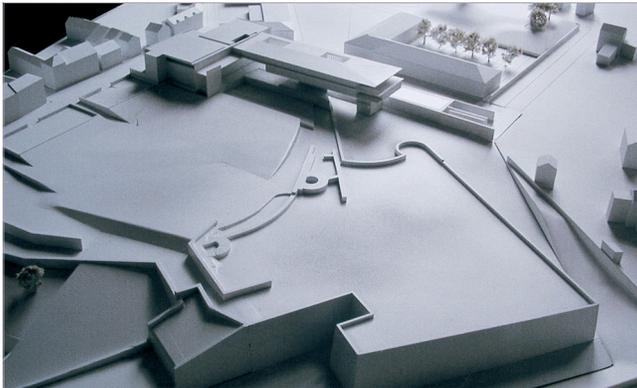
La construction d'un nouveau palais de justice à Avesnes-sur-Helpe s'est imposée dès les années 1970. Il fallait en effet remplacer le Palais construit en 1828 et devenu inadapté aux besoins d'une juridiction moderne. Les magistrats et les fonctionnaires souffraient d'un manque de place qui les avait contraints à occuper, en plus de l'ancien bâtiment, trois maisons particulières place Guillemin. La première fonction du nouveau palais de justice était donc d'offrir de l'espace à ses utilisateurs et à ses usagers et de regrouper l'ensemble des juridictions dispersées jusqu'alors sur quatre sites. Pour accueillir le nouveau palais de justice, la mairie d'Avesnes-sur-Helpe lui réservait depuis presque 40 ans un terrain exceptionnel situé au cœur du centre historique de la ville : le plateau Chémerault.

Pendant toutes ces années et en dépit des nombreuses sollicitations, le terrain a été conservé à la seule destination du futur Palais. La mairie l'imaginait en effet comme le fer de lance du réaménagement global du plateau.

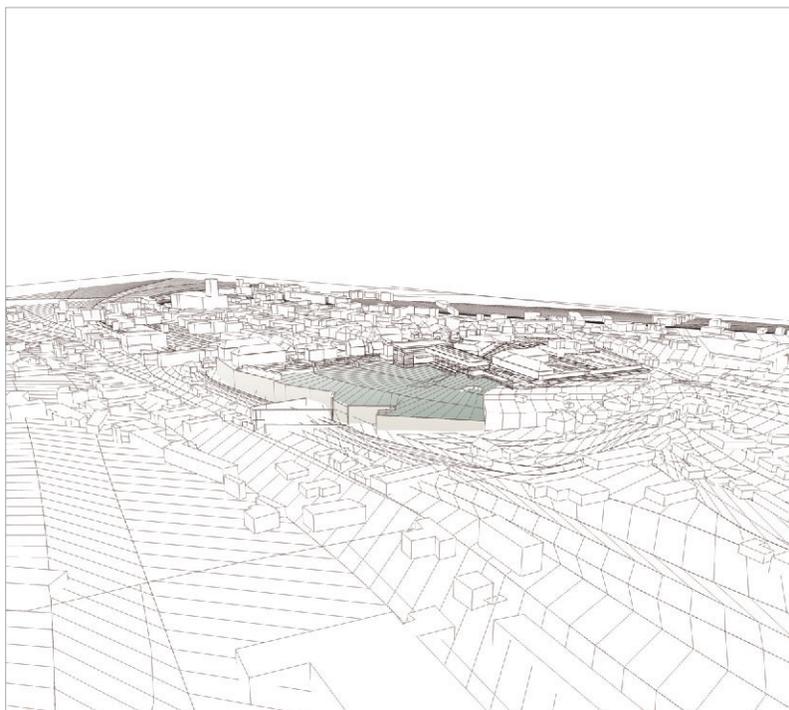
En 1993, l'opération est inscrite dans le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier du département du Nord. Le député-maire d'Avesnes-sur-Helpe, Alain Poyart, s'investit fortement dans le projet. En 1997, le concours d'architecture est lancé et l'agence d'architecture Faloci est désignée lauréate. Le projet est reporté jusqu'en 2001. L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est mandatée pour reprendre les opérations. Les études sont menées entre 2002 et 2004. En janvier 2005, les travaux de construction démarrent, la première pierre est posée le 1^{er} avril 2005. L'achèvement des travaux se fait en novembre 2006. La remise des clés a lieu le 1^{er} décembre 2006. Le nouveau palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe a ouvert officiellement ses portes au public le 8 janvier 2007.



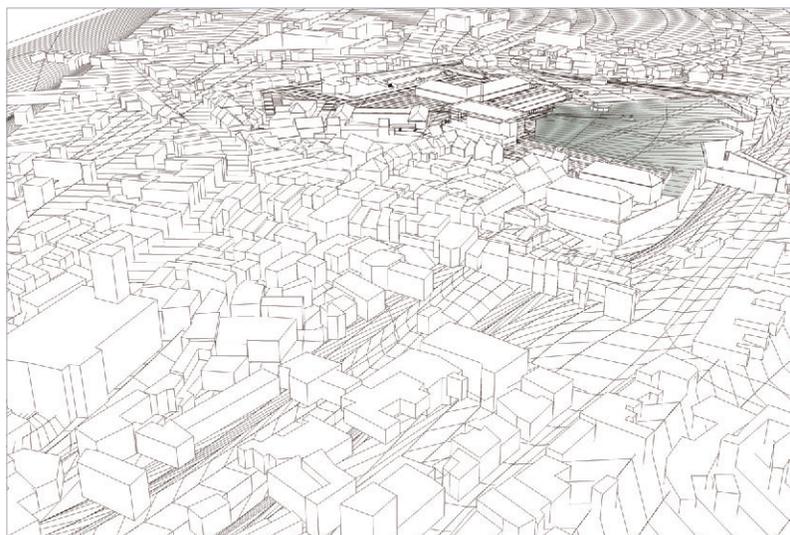
La pierre angulaire du projet : une courtiine du XVI^{ème} siècle



Un agencement de l'espace optimisé



Une intégration dans le paysage



Le nouveau Palais surplombe la ville et est visible dès ses abords





À l'extérieur du Palais : belvédère et jeux de lumière

**Aérien, spacieux,
lumineux et épuré.**

Aérien, spacieux, lumineux et épuré : voici les qualificatifs qui viennent tout de suite à l'esprit du visiteur qui découvre le Palais. Dans un style très différent des colonnades classiques de l'ancien Palais, le nouveau palais de justice affiche une tonalité moderne avec un bâtiment de deux étages, en forme de L, avec deux ailes. L'aile « Parvis », telle qu'on l'appelle aujourd'hui, est entièrement vitrée. Lumineuse et aérienne, elle constitue une sorte de belvédère sur la campagne et la ville aversoise et incite visiteurs et justiciables à y pénétrer. L'aile Parvis accueille l'ensemble des services civils et commerciaux du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance. Par cette vocation essentiellement civile, cette section du Palais se devait d'exprimer « la volonté d'offrir au justiciable une Justice accessible » pour reprendre les mots de Madame Edwige Wittrant, Présidente du tribunal de grande instance. L'aile Joffre – qui donne sur la rue du même nom – est plus opaque. Les trois salles d'audience et divers services reliés par une zone sécurisée (instruction, zone détenus, parquet...) sont recouvertes d'auvents rouge horizontaux. Cette disposition horizontale inédite – les auvents présents sur l'ensemble de la façade du Palais sont partout ailleurs verticaux – crée une impression de confidentialité qui renvoie aux missions pénales exercées dans ces murs et au nécessaire isolement qu'elles requièrent.



L'aile Parvis, entièrement vitrée



Les effets de lumière subliment la ville et la campagne aversnoise





PALAIS DE JUSTICE

À l'intérieur du Palais : sérénité, efficience, sûreté

Un lieu de paix, de calme et de sérénité

Pénétrer dans le nouveau palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe est une invitation à la contemplation. La salle des pas perdus est un écrin lumineux de verre qui semble suggérer que l'essentiel se passe à l'extérieur : les effets de lumière sur les baies vitrées subliment la campagne aversnoise qui apparaît encore plus belle vue de l'intérieur du

Palais. Un bassin d'eau a même été installé pour créer une mise en distance qui emmène le regard des utilisateurs vers l'extérieur. Le lieu baigne dans la lumière naturelle, créant un mouvement continu entre l'intérieur et l'extérieur. Les échappées visuelles sont omni-présentes.

L'horizontalité et la lumière contribuent à créer une atmosphère sereine dont bénéficient les usagers.

L'horizontalité et la lumière contribuent à créer une atmosphère sereine dont bénéficient les usagers. La salle des pas perdus retrouve ainsi sa vocation originelle de hall d'accueil.

De tous côtés, le regard file sans obstacle, si ce n'est le très stylisé accueil centralisé. Posé au cœur de la salle des pas perdus, ce guichet d'accueil bénéficie de fonctions étendues, dans l'esprit des guichets uniques de greffe (GUG), mis en place par le ministère de la Justice pour répondre à la nécessité de simplifier les démarches du citoyen. Y seront ainsi désormais directement fournis tout un ensemble de services. Au premier étage, une immense passerelle magnifiée par la lumière traverse l'ensemble du bâtiment et relie entre elles les deux ailes.



La salle des pas perdus

Un environnement confortable et sûr, propice à la confidentialité

Les visiteurs peuvent pénétrer librement dans tous les espaces publics et les salles d'audiences. Ceux-ci ont été aménagés dans un souci de confort qui favorise la sérénité des esprits et le respect de l'Institution. L'ancien Palais ne disposait que d'une salle d'audience. Le nouveau Palais met désormais à la disposition des justiciables et des magistrats trois salles d'audience. Situées à droite de la salle des pas perdus, elles expriment le caractère solennel qu'impose leur fonction. Le mobilier blond, le faux plafond, les tables d'audience légèrement surélevées et l'éclairage tamisé participent à une mise en scène qui souligne l'importance du moment et le recueillement nécessaire à l'exercice de la Justice. Dans les deux salles d'audience civiles, un fin puits zénithal de lumière naturelle vient, dès l'entrée dans le lieu, adoucir l'atmosphère et donner une nouvelle fois une échappée visuelle au justiciable.

**Le nouveau Palais
met à la disposition
des justiciables et des
magistrats trois salles
d'audience.**

Dans l'aile Parvis, librement accessible aux justiciables et aux citoyens depuis la salle des pas perdus, se trouvent l'accueil, l'aide juridictionnelle et les activités civiles et commerciales des tribunaux d'instance et de grande instance. Dans l'aile Joffre, sont regroupés le parquet et l'instruction où confidentialité des entretiens et secret des enquêtes sont de rigueur. La salle des pas perdus, permet également par sa taille imposante de créer les espaces d'intimité nécessaires pour le justiciable, sa famille et son avocat.



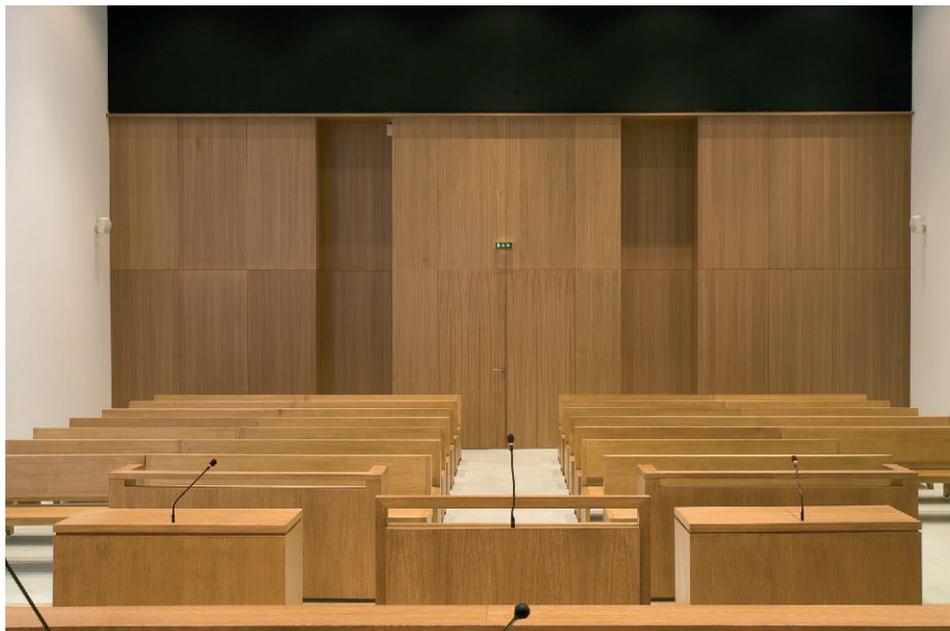
L'aile Joffre dessert les trois salles d'audience



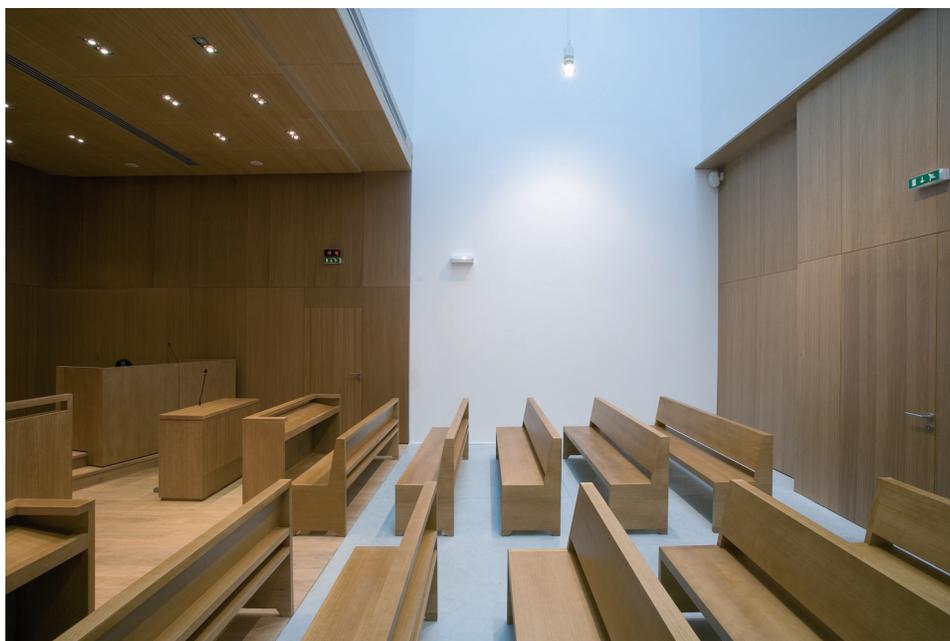
Salle d'audience civile



Dans les deux salles d'audience civiles, un fin puits zénithal de lumière naturelle....



Salle d'audience pénale



... offre une échappée visuelle.

L'une des grandes qualités de ce bâtiment est d'avoir su trouver un équilibre entre une « tendance sécuritaire » et la tentation du tout - ouvert, et ce dans l'ensemble du Palais. L'optimisation des conditions d'accueil et d'accompagnement du justiciable sont indissociables d'une garantie permanente de sécurité et de sûreté des personnes. Le nouveau palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe bénéficie de services et d'équipements adaptés à cette exigence. La mise en place de badges électroniques permet de réserver l'accès à certains services aux seuls magistrats et fonctionnaires des deux juridictions. Les détenus font l'objet d'un encadrement plus sûr, caractérisé notamment par un parcours strictement délimité et hautement sécurisé au sein du bâtiment.

Des conditions de travail optimisées pour une transversalité accrue

Tout est fait, dans les espaces réservés aux utilisateurs, pour que les conditions de travail des fonctionnaires et magistrats soient les meilleures possibles.

**Les utilisateurs
bénéficient d'un
environnement moderne.**

Équipement informatique, salle de visio-conférence, bureautique. Les utilisateurs bénéficient d'un matériel performant dans un environnement moderne avec murs blancs et signalétique rouge. L'ordonnancement clair et cohérent des différents services, la circulation optimale au sein du bâtiment qui en résulte, permettent de meilleures connexions entre les services...

Pour les magistrats et les fonctionnaires des différents services prime ainsi la satisfaction de se retrouver tous ensemble dans un même lieu et de rompre parfois avec un isolement imposé par la géographie de l'ancien Palais. Un élément d'unité qui apportera plus de « transversalité » entre les différentes juridictions. « Chaque magistrat et fonctionnaire va pouvoir compléter ses informations avec celles des autres juridictions », explique Madame Roze, Procureure de la République.









Une passerelle relie entre elle les deux ailes Parvis et Joffre



La passerelle qui unit les deux ailes est l'expression architecturale la plus évidente de ce rapprochement d'univers juridictionnels. Avec comme effet immédiat, un meilleur service aux usagers et aux justiciables. Pour Madame Wittrant, Présidente du tribunal de grande instance, ce Palais est aussi un signal fort vers l'extérieur : « L'importance du bâtiment reflète avec plus de réalisme l'exacte activité de la juridiction d'Avesnes-sur-Helpe, qui a pu parfois être sous-estimée ». Car si la ville d'Avesnes-sur-Helpe ne compte que 5 000 habitants, son arrondissement est fort de 240 000 âmes et l'activité judiciaire – déjà importante – est en progression.

Réaffirmer la place de la Justice au cœur de la Cité

Le nouveau Palais offre au visiteur des perspectives visuelles inédites

Le nouveau Palais vient compléter les repères urbains essentiels.

Le nouveau Palais offre au visiteur des perspectives visuelles urbaines et paysagères inédites. Surplombant la ville et visible dès ses abords, le bâtiment vient compléter les repères urbains essentiels que sont la Collégiale Saint-Nicolas, la sous-préfecture et les remparts restaurés par l'architecte du patrimoine François Buysman. Le palais de justice a également pris une fonction inattendue dans la Cité. Placé entre la vieille ville, le centre administratif et la campagne avesnoise, il délimite, par sa forme en équerre, les nouvelles frontières de la ville, comme le faisaient hier les fortifications.

Une intégration exceptionnelle dans un paysage sensible

Le site a une particularité : une courtine du XVI^e siècle. Ce pan de muraille hérité du passé fortifié de la ville d'Avesnes-sur-Helpe s'est imposé comme la pierre angulaire évidente du projet de construction du nouveau Palais. Une évidence mise en scène dans le projet présenté par l'agence Pierre-Louis Faloci qui a emporté l'adhésion de l'AMOTMJ. La courtine d'hier porte - littéralement - un des lieux emblématiques du nouveau Palais : la salle des pas perdus. C'est elle qui impose au nouveau Palais sa forme en équerre et donne l'axe à suivre au socle du Parvis. Dans la direction du centre-ville, la courtine réapparaît sous la forme d'un muret. Côté campagne, elle file jusqu'aux fortifications et accompagne le visiteur vers l'entrée du parc archéologique, point d'orgue du réaménagement du plateau.



Le nouveau palais de justice vient compléter les repères urbains essentiels comme la Collégiale St Nicolas



Le palais de justice se remarque par ses justes proportions parfaitement à l'échelle du plateau Chémernaut.

Le palais de justice se remarque par ses justes proportions parfaitement à l'échelle du plateau Chémernaut. La volumétrie environnante, dominée par les maisons de la vieille ville et par les bâtiments administratifs, ne se prêtait pas à une monumentalité écrasante. L'architecture se compose donc ici avec son lieu, non pas dans l'imitation de l'environnement, mais dans une mise en intelligence culturelle d'un lieu avec son environnement. Les volumes du Palais se répartissent harmonieusement afin de parvenir à la meilleure intégration possible dans un paysage sensible. La forme en équerre du Palais aide à « casser » toute velléité de monumentalité. Aucune menace d'« étouffement visuel » à l'horizon. Il suffit d'en faire le tour pour s'apercevoir qu'aucun point de vue ne permet de contempler le Palais dans son intégralité.

De même, le recours aux lignes horizontales épurées, aux lames, aux débords de dalle forment comme des strates symbolisant une nouvelle couche de l'histoire s'intégrant sereinement aux strates de l'histoire passée. Les parements des façades sont noirs, gris, bleu foncé, ocre rouge. Ce sont les couleurs historiques d'Avesnes-sur-Helpe, qui viennent en écho à l'architecture traditionnelle de la ville.

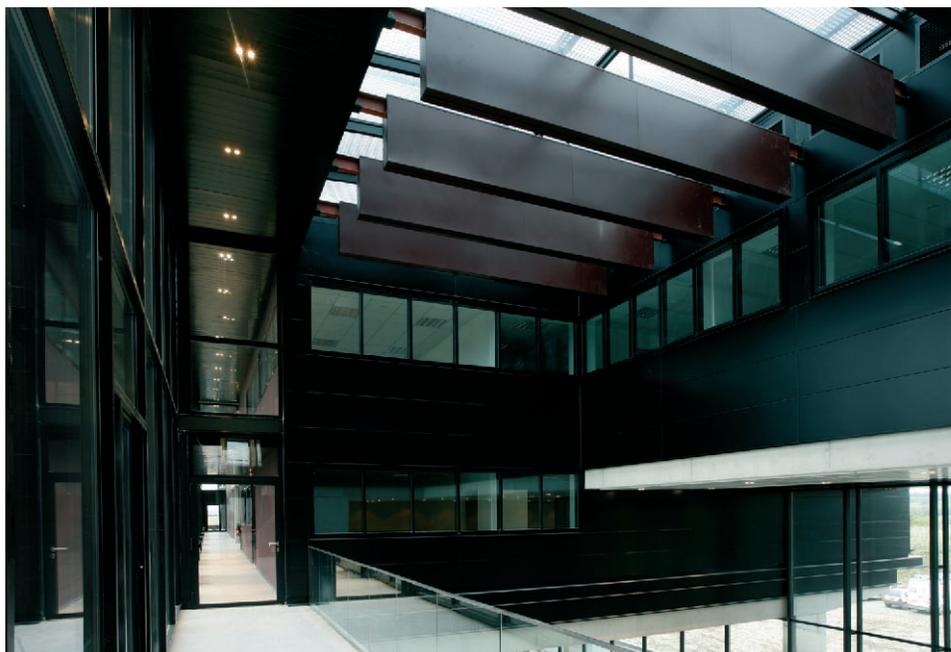
Le Palais s'irradie sur le site, tout comme le site irradie sur lui

Ce bâtiment n'a pas été conçu comme un objet esseulé mais comme un système qui s'irradie sur le site, tout comme le site irradie sur lui. Il y a un échange physique, paysager et



Le palais de justice s'irradie sur le site tout comme le site irradie sur lui

mental entre les deux. C'est l'aménagement général du plateau Chémereault confié par la ville à l'agence Pierre-Louis Faloci qui a permis d'améliorer encore la « prise au sol » du Palais. Ainsi, les matériaux utilisés pour l'aménagement du plateau sont-ils les mêmes que ceux qui composent le palais de justice. On retrouve les mêmes couleurs, les mêmes lignes que l'on soit à l'intérieur, dans la salle des pas perdus ou à l'extérieur, sur la place entre la poste et les impôts.



A l'extérieur, à l'intérieur, la même harmonie de couleurs et de lignes

Le palais de justice au cœur d'une dynamique de renouvellement urbain

La construction du palais de justice a été le point d'orgue du réaménagement global du plateau Chémernaut. Il accompagne ainsi la ville d'Avesnes-sur-Helpe dans sa dynamique de renouvellement urbain. Les aménagements des abords du Palais - places, parc archéologique, parkings noyés dans la végétation... - ont pour vocation à inciter les visiteurs à la rêverie et à la redécouverte du passé d'Avesnes-sur-Helpe. Le plateau fait partie des circuits de promenades touristiques qui attireront de nouveaux visiteurs à Avesnes-sur-Helpe. Une belle conversion pour un site autrefois militaire.

Un palais de justice est un repère culturel et mental

Un palais de justice, de par son pouvoir évocateur et sa place dans la Cité, joue bien souvent un rôle de repère culturel et mental. Dépassant le simple cadre de ses fonctions, il devient même parfois un catalyseur de développement urbain. Dans beaucoup de villes, les palais de justice ont eu un effet structurant ou d'entraînement, comme à Grenoble ou à Caen par exemple. De la même façon, le nouveau palais de justice soutient l'attractivité du centre-ville d'Avesnes-sur-Helpe.



Les abords du Palais sont aménagés afin de faire du plateau un haut lieu du tourisme avesnois

Un projet exemplaire

Une véritable concertation en bonne intelligence avec tous les partenaires

Ce projet est le fruit d'une collaboration riche et constructive entre les juridictions d'Avesnes-sur-Helpe, la cour d'Appel de Douai, le ministère de la Justice, l'AMOTMJ, les services de l'État, la ville d'Avesnes-sur-Helpe, l'architecte, le bureau d'études et les entreprises en charge de sa réalisation... Une conduite de projet exemplaire, marquée du sceau du respect : respect des volontés des futurs utilisateurs du palais de justice dans leur souci constant d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des justiciables. De nombreuses réunions ont été organisées entre les différents partenaires pour que les informations circulent de la manière la plus efficace possible.

Ce projet est le fruit d'une collaboration riche.

Respect des délais, respect des coûts, l'AMOTMJ au côté des juridictions

Le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Avesnes-sur-Helpe a été reporté à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. La reprise en main d'une telle opération aurait pu se révéler difficile. Le projet a été pourtant conduit par l'AMOTMJ à partir de 2001 en étroite collaboration avec les partenaires et en prenant en compte, de la manière la plus optimale possible, les demandes et les éventuelles inquiétudes des futurs utilisateurs du palais de justice. Pour ce faire, l'AMOTMJ a réalisé un accompagnement quotidien des juridictions pour que la prise en main du nouveau Palais se fasse de la manière la plus sereine possible. Un guide à l'usage des utilisateurs a été réalisé.

Le projet a été conduit sans dépassement budgétaire et remis en temps et en heure. Un pari rendu possible grâce à l'investissement et à l'implication de la maîtrise d'œuvre et des entreprises en charge de sa réalisation et de l'ensemble des fonctionnaires et magistrats des juridictions d'Avesnes-sur-Helpe.

L'AMOTMJ assure également une présence tout au long de l'année qui suit la date d'achèvement des travaux en gérant l'ensemble de la procédure de mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.



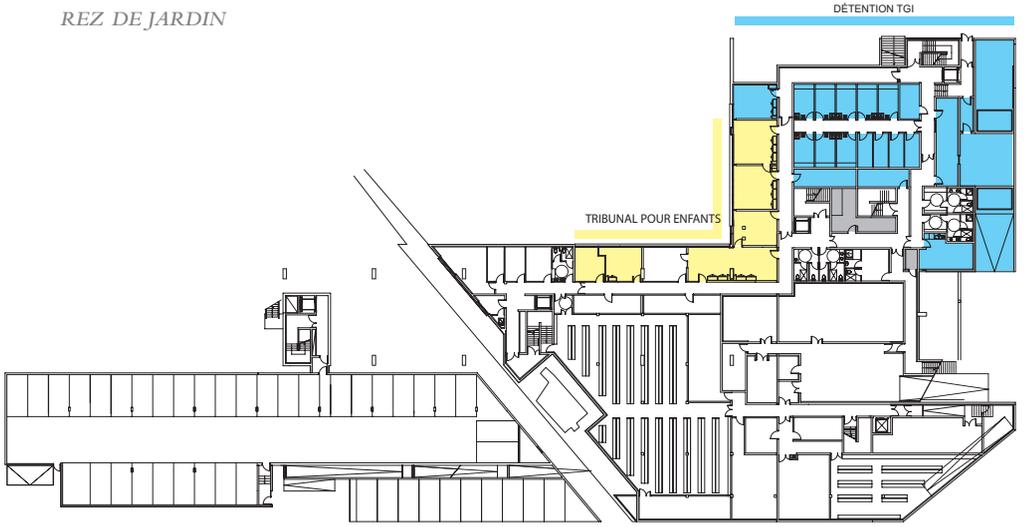
La salle des pas perdus vue depuis la passerelle



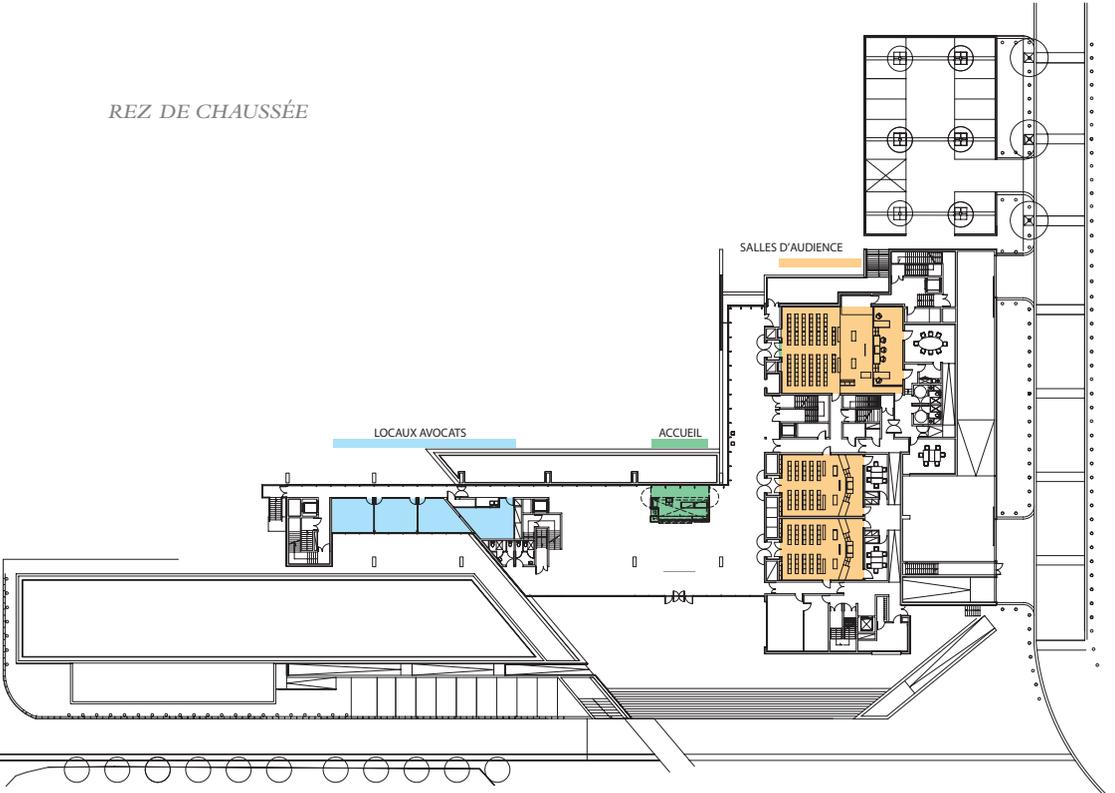


REZ DE JARDIN

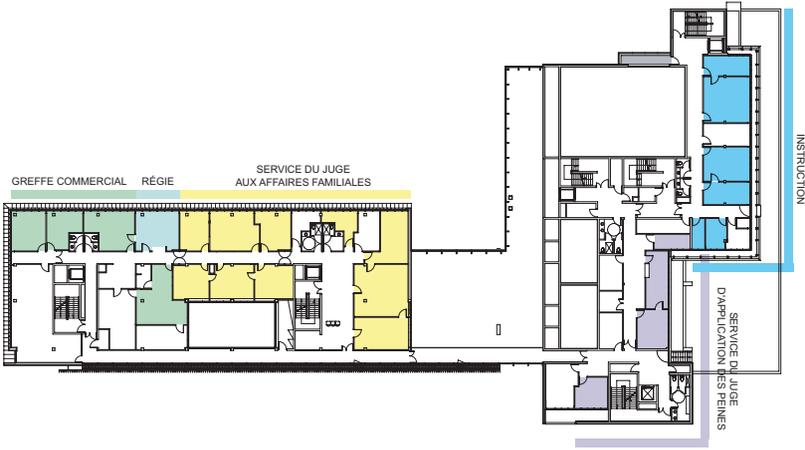
34



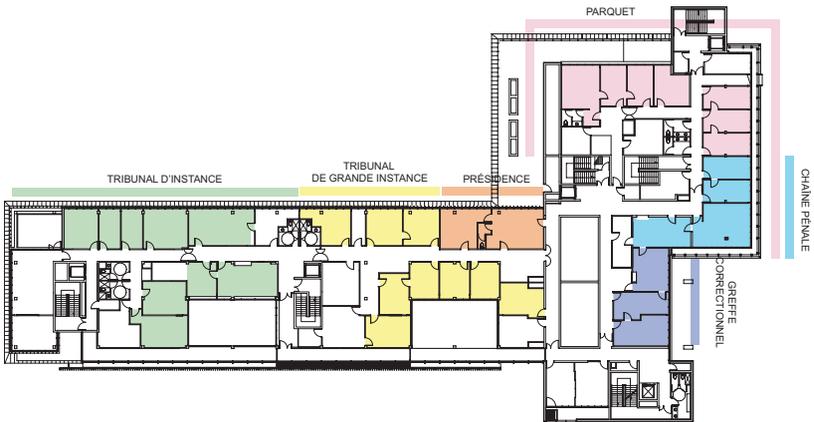
REZ DE CHAUSSEE



1^{ER} ÉTAGE



2^E ÉTAGE



**CETTE PLAQUETTE EST ÉDITÉE
À L'INITIATIVE DE L'AMOTMJ**

Maquette et mise en page

Mazarine Image

Rédaction

Benjamin Zehnder

Crédits photographiques

Daniel Osso

Impression

Imprimerie Peau

Ont collaboré au sein de l'AMOTMJ

Christian Cléret, directeur général

Quang-Dang Tran

Agnès Nouy

Jean-Philippe Marchese

Ghislain Bruggeman

Liliane Guignier

Rachel Jung

Remerciements à

Edwige Wittrant, Présidente du TGI

Fabienne Roze, Procureure de la République près le TGI

Pierre-Louis Faloci, architecte

Alain Poyart, maire d'Avesnes-sur-Helpe

Fiche signalétique

Réception des travaux – décembre 2006

Coût total – 19 millions d'euros TTC

Surface hors œuvre nette – 5 590 m²

Nombre de salles d'audience – 3 (2 civiles et 1 pénale)

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage – ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Direction de l'administration générale et de l'équipement

Mandataire du maître d'ouvrage – Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ)

Conducteur d'opération

Direction départementale de l'équipement du Nord

Services affectataires

Direction des services judiciaires

Cour d'appel de Douai

Services utilisateurs

Tribunal de Grande Instance d'Avesnes-sur-Helpe

Tribunal d'Instance d'Avesnes-sur-Helpe

Programmiste

Setec Organisation

Maîtrise d'œuvre

Architecte – PIERRE-LOUIS FALOCI – Mandataire

Chef de projet : Hugues Rabot

Bureau d'études généraliste – TECHNIP TPS

Chef de projet : Nelly Renault

Contrôle technique – Qualiconsult

Coordonnateur en matière de sécurité et

de protection de la santé – Bureau Veritas

Entreprise générale – Fourre & Rhodes / SAE

Sous-traitants – SARL Vitse, Energitech, Sondefor, Rano France, Vasseur et Rovis, SCS Otis, Cobetech, P. Hannotiaux, Dehanne, Setiso, Lounic-Sodclair, Chaudronnerie Roseenne, Dal, Isotech, Cloisonor, Portafeu, Metal Création, Forclim Nord, Norelec, Infra, Duvivier, Tommasini, C.I.P.S., Algaflex, Parqueterie de la Lys, Portalp, Screg, ISS Espaces verts.

1 % artistique – Valérie RAUCHBACH

PALAIS DE JUSTICE



30 rue Château des Rentiers – 75013 Paris
Tél. : 01 53 94 88 00 – Fax : 01 53 94 89 00 – www.amotnj.justice.fr